



RAPPORT DE SONDAGE

| 3 octobre 2022

L'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit

Le SDEHG favorise et organise le partage d'expériences sur la pratique de la coupure de l'éclairage public en cœur de nuit afin de constituer une aide à la décision pour le Maire, notamment en recensant les communes de la Haute-Garonne qui la pratiquent et en capitalisant leur expérience en la matière.

Objet du sondage

Partagez votre expérience sur l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit en 10 questions.

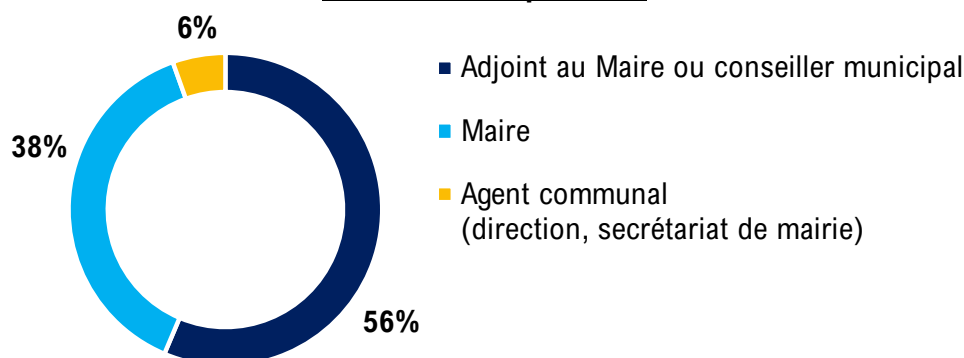
Méthode utilisée

Questionnaire adressé par mail aux communes haut-garonnaises, à compléter en ligne du 7 juillet au 20 septembre 2022.

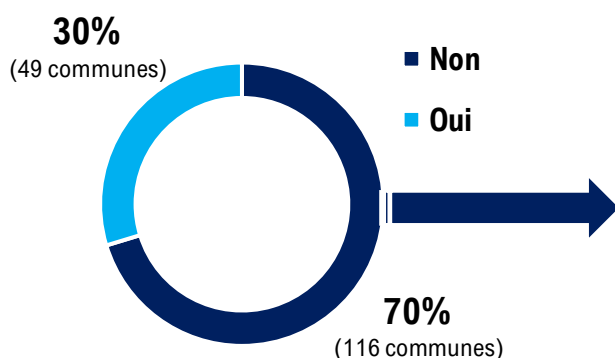
Répondants

165 communes ont répondu au sondage, soit 28% des communes du territoire du SDEHG.

Fonction des répondants



Question 1 - Votre commune pratique-t-elle l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit ?

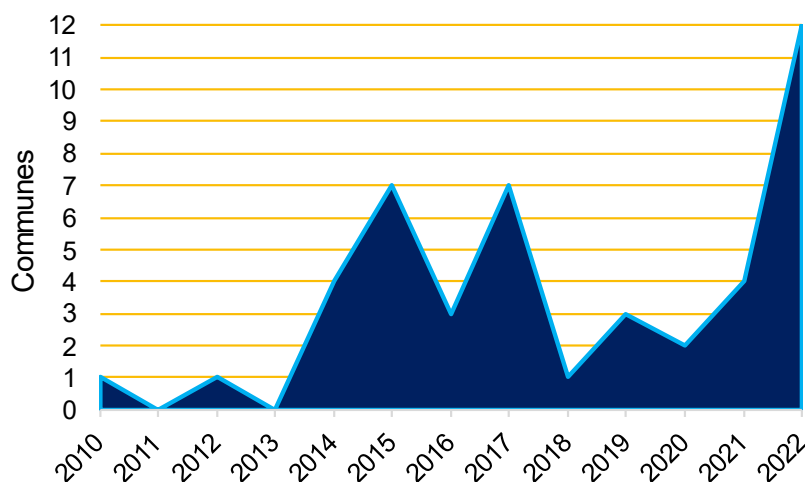


72% des communes qui ne pratiquent pas l'extinction ont déjà évoqué ce sujet en conseil municipal.

34% évoquent des freins portant principalement sur des questions de sécurité (sécurité routière, des personnes et des biens) et de réaction des habitants.

33% sont en cours de réflexion en vue de la mise en place d'une extinction partielle de l'éclairage en cœur de nuit.

Question 2 - Depuis quand l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit est-elle pratiquée sur la commune ?



Les premières instaurations de coupure de l'éclairage en cœur de nuit datent de plus de 10 ans. Face aux enjeux écologiques et économiques, de plus en plus de communes se lancent aujourd'hui dans l'extinction en cœur de nuit.

Question 3 - Pour quelles raisons l'extinction a-t-elle été mise en place sur la commune ?

Les communes pratiquent l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit pour répondre simultanément à deux enjeux :

Un enjeu environnemental et sanitaire

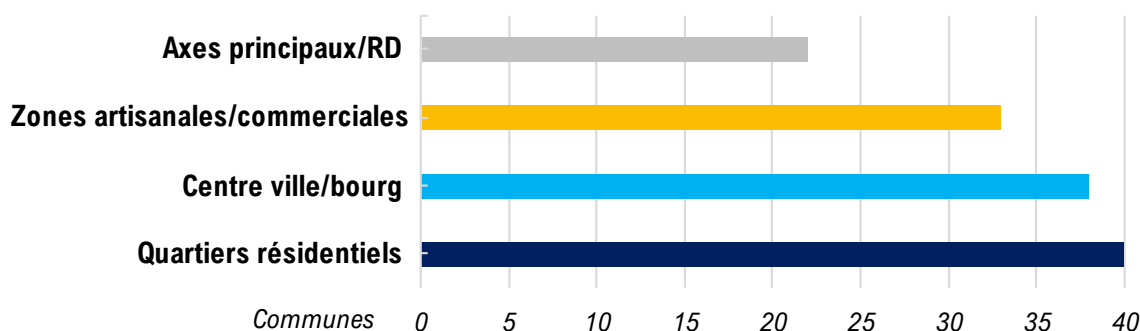
- Lutter contre la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité et la santé humaine.
- Réaliser des économies d'énergie.
- Montrer l'exemple auprès des habitants.



Un enjeu économique

Réaliser des économies sur le budget de fonctionnement, dans un contexte de flambée des prix de l'énergie.

Question 4 - Sur quels secteurs et quelle plage horaire est-elle pratiquée ?



La plage d'extinction la plus pratiquée par les communes est de **minuit à 6h00**. Certaines communes mettent en place des plages horaires différenciées selon les jours de la semaine et les saisons.

35% des communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit l'appliquent sur **tout le territoire communal**.

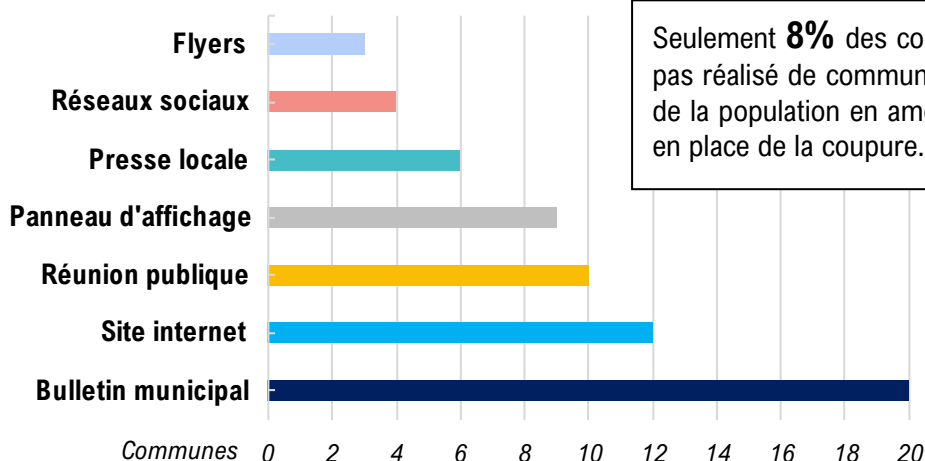
Question 5 - Avez-vous associé les habitants des secteurs concernés en amont de la décision d'instaurer une coupure de nuit et de quelle manière ?

51% des communes ont associé les habitants des secteurs concernés en amont de la décision d'instaurer une coupure de nuit.

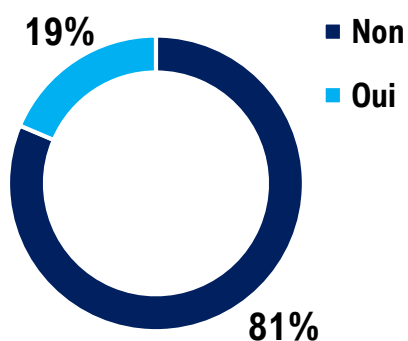
Les moyens et outils utilisés pour associer les habitants en amont

- **Réunions publiques, conseils de quartiers, conférences**
En présence par exemple de la gendarmerie, des associations environnementales, de maires de communes qui pratiquent l'extinction, d'un astrophysicien.
- **Consultation citoyenne via un questionnaire**
- **Expérimentation en amont sur 6 mois ou 1 an**
- **Animations et événements autour de la lutte contre la pollution lumineuse**
Exemples : « Le jour de la nuit », semaine de la biodiversité

Question 6 - Quelle communication avez-vous réalisé auprès de la population en amont de la mise en place de la coupure ?



Question 7 - Avez-vous rencontré des difficultés lors de la mise en place de l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit ?

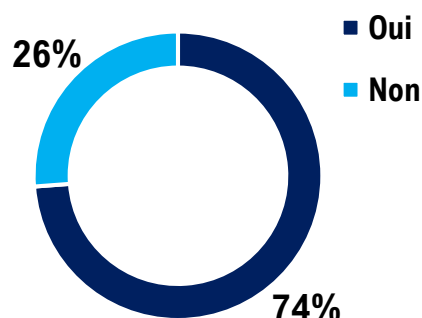


81% des communes n'ont rencontré aucune difficulté lors de la mise en place de l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit.

Pour les autres, les difficultés soulevées portent sur :

- Le mécontentement de quelques habitants.
- Des problèmes techniques de mise en place.

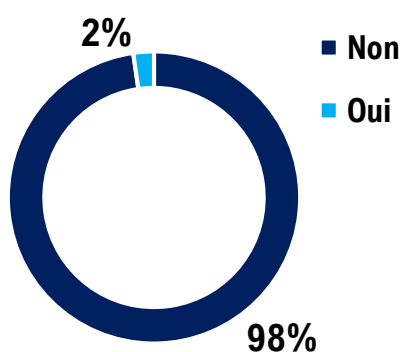
Question 8 - Avez-vous sollicité le SDEHG pour vous conseiller dans cette mise en place et avez-vous été satisfait(e) de l'expertise des équipes ?



74% des communes ont sollicité le SDEHG dans le cadre de la mise en place de l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit.

87% d'entre elles ont été satisfaites de l'expertise des équipes.

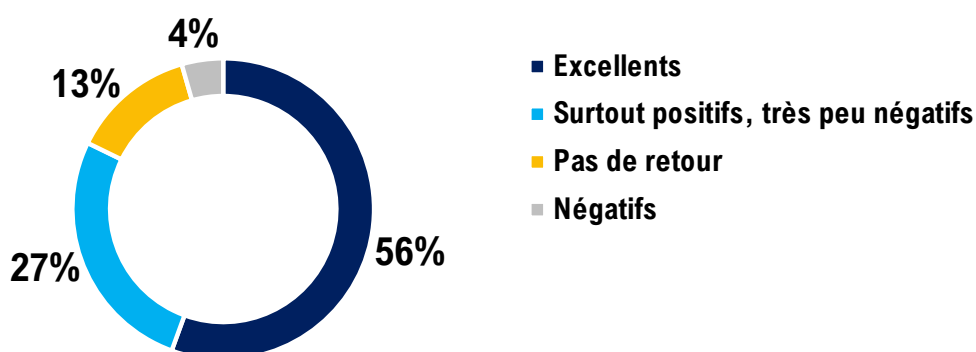
Question 9 - Avez-vous constaté des problèmes de sécurité publique suite à la mise en place de l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit ? Si oui, lesquels ?



98% des communes ayant instauré une extinction de l'éclairage public en cœur de nuit n'ont constaté aucun problème de sécurité publique depuis. Pour certaines d'entre elles, les services de gendarmerie ont confirmé qu'il n'y avait eu aucune incidence sur les statistiques liées à la sécurité.

2% des communes ont rencontré des difficultés de sécurité publique au niveau des grands axes de circulation.

Question 10 - Quels sont les retours des habitants des secteurs concernés suite à la mise en place de l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit ?



83% des communes ayant instauré une extinction de l'éclairage public en cœur de nuit témoignent avoir reçu des retours positifs de la part des habitants qui se disent satisfaits par cette action en faveur de la préservation de l'environnement et des économies d'énergie et de budget.

Les retours négatifs portent sur le sentiment d'insécurité ressenti par quelques habitants suite à l'extinction, notamment les personnes isolées et les plus âgées.

On vous laisse la parole... Votre retour d'expérience, vos conseils ou observations sur la mise en place de l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit

A la fin du questionnaire, les répondants pouvaient, s'ils le souhaitaient, nous faire part de leur conseils ou observations sur la mise en place de l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit. Voici la retranscription de leurs réponses :

- « Associer les personnes à mobilité réduite avant et pendant la mise en place de l'extinction. »
- « Expérimentation satisfaisante qui nous encourage à étendre le dispositif à toute la ville. »
- « Très bonne mesure, environnementale et financière. »
- « Ce serait bien que les communes proches coordonnent leurs actions. »
- « L'éclairage public de notre commune n'est pas encore équipé de lampes Leds et l'extinction de 1h00 à 6h00 permet d'économiser environ 30% sur la facture d'électricité. »
- « Temps de retour sur investissement record et moins de gaspillage. »
- « Je pense que pour les lotissements, on devrait éteindre 1 lampadaire sur 2 ou 3. »
- « Nous n'avons que des retours positifs sur les coupures de nuit (23h / 6h). Nous ne constatons pas de désagréments, ni d'augmentation de l'insécurité, liés à ces coupures qui font l'unanimité dans la commune. Pour des raisons écologiques nous ne pouvons que conseiller cette pratique qui se développe dans les communes voisines. Nous poursuivons en parallèle le remplacement des anciens éclairages par des Leds. »
- « Nous aurions dû le faire beaucoup plus tôt. »
- « Expérience de la mise en place de l'extinction de l'éclairage public très positive mais il est essentiel de bien communiquer dessus. »
- « Excellente expérience, aussi bien vis-à-vis de la pollution lumineuse que des économies financières. La question maintenant est de savoir si on étend la plage d'extinction, par exemple en la commençant à minuit. »
- « Pas de problème dû à cette extinction. Un bon retour sur nos factures d'électricité, amplifié avec les remplacements de nos anciens éclairages par des Leds. »
- « Il est important, au delà du sujet énergie/climat qui est la raison qui vient le plus à l'esprit, de mettre en avant celui de la faune qui a besoin d'une nuit la plus noire possible pour respecter les cycles circadiens. Même si ce n'est pas "l'argument", certains y sont sensibles et cela peut faire adhérer. Enfin, il est également intéressant de faire connaître les études de la gendarmerie et la police sur la délinquance (vols, agressions...). »
- « Nous souhaitons poursuivre en réduisant l'intensité de l'éclairage nocturne du centre du village. »
- « Bilan positif dans tous les domaines. »
- « A généraliser. »
- « Il est essentiel de bien communiquer sur la démarche, voire de réaliser une expérimentation en amont. Impacts sur l'économie, pas d'augmentation des nuisances, la faune s'est réinstallée !!!! »
- « Nous avons testé récemment sur un quartier la réduction d'intensité de 70%. Nous envisageons d'étendre la réduction d'intensité à d'autres quartiers, plutôt que l'extinction. »
- « Très favorable à l'extinction nocturne de l'éclairage public et très pertinent. C'est un moyen rapide de réaliser des économies d'énergie. »
- « Il faut laisser vivre cette expérience sur plusieurs mois pour la juger. Le passage aux horaires d'hiver aura certainement une répercussion sur l'effet psychologique de l'extinction. Les effets financiers de l'expérience devront aussi être mis en évidence dans quelques mois. »
- « Très bonne action à généraliser, surtout financièrement. Il est difficile pour nous d'évaluer l'impact environnemental. »
- « Nous nous posons la question d'éteindre les voies départementales, est-ce que d'autres communes l'ont fait ? »
- « A faire, la nuit est bien plus belle. »
- « Retours positifs de la part des administrés mais mise en place assez fastidieuse au travers de plusieurs itérations et relances. »
- « Expérience très positive, beaucoup de communes ont peur d'une réaction négative de leurs citoyens alors que c'est tout à fait l'effet inverse qui se produit. »
- « Compte tenu du prix de l'énergie et du faible investissement à mobiliser, c'est une des actions les plus efficaces en matière de transition énergétique. Les impacts sur la biodiversité sont plus difficiles à évaluer. »
- « Bien préparer la communication avec des arguments étayés et des statistiques sur les économies d'énergie et l'insécurité (circulation et vols). Ecouter les doléances après la mise en place. Depuis, nous avons constaté le retour de vers luisants. »